

Communiqué de presse

Le 19 juillet 2021, à Paris

L'ANFH dévoile « e-formations », sa nouvelle plateforme de formations à distance

Afin de s'adapter aux changements dans les pratiques et usages et répondre au mieux aux besoins des agents hospitaliers, l'ANFH lance une nouvelle plateforme de formation à distance nommée e-formations. Accessible à tous les agents des établissements adhérents, cette plateforme centralise les supports à mobiliser dans le cadre de leur parcours de formation ou de sensibilisation.

Une plateforme adaptée à chaque besoin

Ouverte à tous les agents des établissements adhérents de l'ANFH, la plateforme donne accès à 3 types de contenus en fonction des modalités d'inscription :

- **Contenus en libre accès** : les agents de la FPH ont accès à des articles, des **ressources documentaires** (interviews, vidéos, etc) et peuvent s'inscrire aux webinaires sans compte utilisateurs et sans inscription,
- **Contenus en auto-inscription** : les agents disposant d'un compte peuvent s'inscrire par eux-mêmes à des contenus d'information tels que des modules interactifs, des présentations animées,
- **Contenus en inscription institutionnelle** : les agents inscrits par leurs établissements ont accès à des **contenus de formations** tels que des serious games et des modules interactifs.

Une nouvelle interface pour faciliter le suivi des formations des agents

Afin de rendre les formations accessibles à tous, l'ANFH a créé un tableau de bord optimisé. Ce dernier permet d'avoir une visibilité sur l'ensemble des parcours de formation actuels ou passés dans son établissement en quelques clics. Ce tableau de bord dispose d'un calendrier, d'un descriptif des formations ainsi que d'un bloc de progression et le service support peut être contacté rapidement depuis cette interface.

Grâce à cette nouvelle plateforme, les agents ont accès à des formations sur 7 thématiques correspondant à leurs besoins et niveaux :

- L'environnement professionnel
- L'évolution de carrière

- Le management
- La qualité de vie au travail
- Le soutien en matière de ressources humaines
- Le covid-19
- Les soins

Plus d'informations :

<https://www.anfh.fr/actualites/l-anfh-lance-une-nouvelle-plateforme-de-formation-distance-nommee-e-formation>

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 888,1 M € millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.